

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'IMPARTIAL.

JOURNAL LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, COMMERCIAL ET D'AGRICULTURE.

UTILE DULCI.

VOL. I. LAPRAIRIE, JEUDI, 9 AVRIL, 1835. N° 20.

POÉSIE.

LES REGRETS.

AIR: De Lodoïska ou de la Romance de Joseph.

Au sein des plaisirs de la vie,
Mon œil vit la clarté du jour;
Le cœur d'une mère chérie
M'entourait de tout son amour.
Les jeux innocens de l'enfance
Suffisaient à tous mes plaisirs
Pour moi tout était jouissance,
Je ne formais aucuns désirs.

Mais cette enfance fortunée
Hélas! eut son premier chagrin:
De même une noire nuée
Cache le Soleil du matin.
Souvent l'aurore de la vie
Est ternie par la douleur
Et du malheur le noir génie
A flétri plus d'un jeune cœur.

En quittant les bras de ma mère
Pour les bancs d'une pension,
Le trait d'une douleur amère
Me fit sentir son aiguillon.
Si je r'vai, dans ma folie
Les biens d'un éternel printemps:
Bientôt j'appris que la prairie
Ne donne des fleurs qu'en un temps.

Si la perle de la science
Est digne de tous nos efforts,
Que de pleurs, versés par l'enfance,
Pour en acquérir les trésors!
Les jours les plus beaux de ma vie
Furent ternis par le chagrin:
La Liberté me fut ravie
En échange du vieux latin.

Un cri poussé par la Patrie
Vint pénétrer jusqu'à mon cœur:
Au son de cette voix chérie
Je volai vers le Champ d'Honneur.
Hélas! la fortune inconstante
Avait quitté son favori
Et son étoile si brillante,
Dans les frimats avait péri.

On combattit avec courage,
Contre vingt peuples réunis;
Mais toujours par quelque nuage
Tous nos exploits étaient ternis.
Accablé par la perfidie,
Biens plus que par ses ennemis,
Le Héros, malgré son génie,
Tomba, trahi par ses amis.

Hélas! on déposa les armes,
Après un conflit immortel
Et chacun retrouva les charmes
Du paisible toit paternel.
Bientôt le flambeau d'hyménée
Chassa l'image du malheur:
J'osai, malgré la destinée,
Rêver un tranquille bonheur.

Après d'une épouse chérie,
J'espérais couler d'heureux jours
Et de la fortune ennemie
Avoir triomphé pour toujours,
Dix ans d'une heureuse existence
S'écoulèrent comme un torrent.
Epouse, fortune, espérance,
Je perdîs tout dans un moment.

Malgré les larmes d'une mère,
Je lui dis adieu pour toujours
Et sur une rive étrangère,
Je finirai mes tristes jours.
Sur le théâtre de la vie,
Hélas mon rôle est terminé
Et l'espérance m'est ravie
D'aller mourir sur le champ de bataille.

UN DES ÉDITEURS.

HISTOIRE.

FRAGMENT INÉDIT DE L'HISTOIRE DE
PHILIPPE-AUGUSTE.

CAPTIVITÉ DE RICHARD CŒUR- DE-LION.

Les promesses merveilleuses de Richard, ses brillans coups de lance dans les plaines de Jaffa, ne pouvaient affaiblir les haines et les jalousies qu'il inspirait. Son indomptable fierté, son extrême avarice dans le partage du butin, avaient éloigné de sa personne la plupart des barons qui n'étaient point liés envers lui par les devoirs rigoureux d'une vassalité féodale et de territoire. Le duc de Bourgogne, avec ses chevaliers, s'était entièrement séparé, déclarant avec hauteur qu'il ne voulait plus obéir à Richard, son pair comme vassal de la couronne de France; il n'y avait donc plus sous le gonfanon du Roi que les barons d'Angleterre et quelques arrière vassaux de Normandie, de Bretagne et de Guyenne, et les hommes du Sire d'Avesnes.

Diverses causes contribuaient encore à augmenter ces soupçons et ces jalousies; on savait dans le champ que Richard était en correspondance intime avec Maleck-Adel, qu'il appelait *du nom d'ami et de frère!* il avait offert au Prince infidèle de lui donner Jeanne de Sicile, sa Sœur, en mariage; la

jeune Princesse devait apporter en dot les cités conquises par les Francs, et Maleck-Adel aurait reçu de son frère, Jérusalem et tout ce que les musulmans avaient pris sur les chrétiens; l'un et l'autre, conservant leur religion, devaient résider à Jérusalem. Ces propositions plaisaient beaucoup à Malek, "et c'est moi, Boha Eddin, dit l'historien Arabe de ce nom, qui fus chargé de la négociation:" il y avait eu plusieurs conférences à ce sujet entre le Roi et Malek-Adel. Une tente magnifique fut dressée aux a vant-postes; l'infidèle y vint dans ses habits somptueux, et Richard y conduisit sa sœur: on offrit des confitures et des rafraichissemens, selon l'usage des Princes; Malek mangea des mets du Roi, et le Roi de ceux du brillant Sarasin.

On ne peut s'imaginer l'irritation que produisit dans l'esprit des Evêques, des Prêtres et des pieux Chevaliers, cette intimité de rapports entre Richard et ce Sarasin. Ils allèrent trouver Jeanne de Sicile, et lui dirent qu'elle serait rebelle au Christ, si elle consentait à son union avec Malek-Adel. On renonça aux projets de mariage, mais on n'en disait pas moins dans tout le camp que Richard avait trahi la cause des chrétiens.

Lorsque ce Prince quitta la Palestine, après le traité conclu avec Saladin, il emporta plus de haines que de regrets; il avait offensé presque tous les Princes et les Barons qui combattaient à ses côtés, la paix qu'il avait conclue avec Saladin paraissait aux yeux des Prélats et des Chevaliers comme une trahison et une lâcheté. Richard partit donc séparément de sa femme et sa sœur et pour échapper aux embûches qu'il prévoyait bien qu'on lui tendrait, il prit l'habit des chevaliers du Temple; une large croix rouge ornait sa poitrine; il portait le long manteau blanc jetté sur les épaules; ses compagnons imitèrent son exemple, et l'on eut dit une troupe de chevaliers de la maison de Jérusalem allant quêter en Occident pour la croisade. Ils s'embarquèrent après la fête Saint-Michel (1193,) sur trois galères, se dirigeant sur l'Isle de Corfou; là, ils louèrent, pour deux mars d'argent, une petite barque qui les conduisit jusqu'à Raguse, quelques chroniques rapportent que la tempête les poussa vers ce rivage inhospitalier; craignant d'être encore reconu, Richard ne prit avec lui que vingt de ses compagnons: tous laissèrent croître leur barbe et leurs cheveux; ils se revêtirent de longues robes à la manière des gens du pays.

Il paraît que le Roi Richard se soumit aux fonctions les plus humiliantes, pour échapper aux recherches de ses ennemis: *il tournait la broche pour cuire capon*, allait au

marché avec un grand panier : mais la dépense qu'il faisait ainsi que ses compagnons excita une plus vive surveillance. Arrivé à Vienne, les officiers préposés aux péages féodaux remarquèrent que le chef de cette troupe de voyageurs avait à sa ceinture une brillante escarboucle : on savait que Richard venait de quitter la Palestine : quelques soupçons s'élevèrent, les pèlerins prirent la fuite, et les officiers du duc d'Autriche ne purent se saisir que de six chevaliers : toujours poursuivi par les habitans, Richard recourut à une nouvelle ruse ; il laissa derrière lui tous ses compagnons, excepté un seul écuyer, et leur recommanda de faire force dépenses pour détourner l'attention de la personne du Roi ; quant à lui, il choisit deux bons chevaux, et, accompagné d'un seul écuyer, il vint se cacher en toute hâte dans un petit bourg auprès de Vienne. Accablé de fatigue, il se jeta sur un lit, afin de dormir quelques heures seulement, pendant cet intervalle, l'écuyer étant allé au marché voulut changer quelques monnaies ; il fut reconnu et pris ; resserré dans une vieille tour, il indiqua la retraite de Richard ; c'est alors que les officiers du duc d'Autriche vinrent s'emparer de sa personne royale. — Richard n'opposa aucune résistance, et fut conduit en présence du duc. "Quand on est morveux, on se mouche, roi d'Angleterre, lui dit le duc ; rien ne peut plus te sauver ; tu passeras par mes mains. Il me souvient du déshonneur que tu fis à mon gonfionnier devant Accon ; tu déchiras ma bannière et la fis porter en vilain lieu." Le roi ne répondit rien ; tant sa fierté s'était abaissée dans le malheur, et le duc le livra immédiatement à l'empereur d'Allemagne pour qu'il en fit sa volonté.

On apprit bientôt à Londres la nouvelle de la disparition de Richard. La cour, les monastères, les cités étaient en deuil pour la captivité de leur suzerain ; tous les pèlerins de la Palestine que l'on interrogeait sur le sort du Prince Anglais répondaient : — "Las, nous l'avons laissé sur les rivages de l'Adriatique, et depuis nous ne pouvons vous dire ce qu'il est devenu." On venait cependant d'avoir quelque nouvelle "par un valet galant de ménestrel" qu'on appelait Blondel ou Blondiau, selon le langage des chroniques. Blondel, simple varlet de l'Artois, avait été uni, dès l'enfance, avec le roi Richard, qui aimait les vers et la science gaie. Ils avaient même fait chansons et romans ensemble pour l'amusement des dames et des demoiselles. Lorsque la nouvelle de la captivité de son suzerain arriva en Angleterre, Blondiau jura par Thomas de Cantobery et sa dame de "querrir son seigneur en toute terre tant qu'il l'aurait trouvé." Il se revêtit donc de l'habit de ménestrel en voyage, prit sa vieille et sa gigolette, et s'en alla toujours marchant. Or, il advint par aventure qu'il se trouva en Autriche devant une tour de la dépendance du duc Léopold. Blondiau, qui s'était hiberné en châtellainie, dit alors à son hôte : "Beeste, il y a-t-il prisonnier en la haute tor ? Oui, et d'un haut lignage, car des hommes d'armes veillent nuit et jour." Le ménestrel satisfait de cette nouvelle demanda la permission de séjourner, ce qu'il obtint de la châtelaine, dont il avait fait sa dame. — Le ménestrel demeura tout l'hiver, jouant

mult'airs sur sa vielle, cherchant à se bien mettre avec les vassaux et les hommes d'armes, comme un ménestrel gai et joyeux. — Or, comme il était en pensée au pied de la tour, et voulant se faire connaître, il se mit à chanter une *cancon* qu'il avait faite autrefois avec Richard.

Blondel. — "On ne peut vous voir, douce dame, sans vous aimer, mais votre cœur est plein de cruauté ; je supporte mon mal avec patience, car je ne suis pas le seul malheureux."

Lorsque le Roi Richard eut entendu la voix de son ami, il répondit sur le champ, car il chantait fort bien, par l'autre couplet de la *cancon*.

Richard. — "Aucune dame ne peut régner sur mon cœur si elle garde ses faveurs pour tous. J'aime mieux être détesté tout seul que d'être aimé avec d'autres."

En entendant cette voix, chérie, le ménestrel ne put retenir sa joie, et joua sur sa vielle le troisième couplet, pour faire comprendre à Richard qu'il l'avait reconnu. — Il revint donc trouver le châtelain son hôte, et lui dit ; "Beau sire je m'en irai volontiers en mon pays, s'il vous plaît m'en donner congé." Il obtint avec force larmes pluries. Ce fut alors que Blondel traversant l'Allemagne vint annoncer à la Reine Eléonore dans quel lieu le Roi Richard était captif.

La mère du roi Anglais s'adressa à toute la chrétienté pour réclamer la liberté de Richard ; la rhétorique redondante de Pierre de Blois retraçait au souverain pontife les douleurs maternelles et le deuil des sujets d'Angleterre ; "la majesté royale n'avait point été respectée, et l'habit de pèlerin n'avait pu protéger un preux chevalier, défenseur du Saint Tombeau ; celui que l'épée du Sarrazin n'avait pu atteindre était tombé victime de la trahison, de la perfidie." Comme on accusait Richard du meurtre de Conrad, marquis de Monferrat tombé sous les coups des Ismaéliens, on fit courir en Occident une lettre vraie ou supposée du Vieux de la Montagne.

Le Vieux de la Montagne à Léopold, duc d'Autriche : Comme plusieurs Rois et Princes d'outre-mer inculpent Richard, Roi des Anglais, de la mort du Marquis, je jure par le Dieu qui règne et la loi que nous suivons qu'il n'en est pas l'auteur. En voici la cause ; un des frères, qui venait de Satélie sur un de nos bâtimens, fut jetté par la tempête vers le rivage de Tyr, et là le Marquis l'a fait tuer ; ses hommes ont saisi tout ce qu'il avait. Lorsque nous avons en connaissance de cet événement, nous avons envoyé nos messagers au Marquis, afin qu'il voulut bien nous rendre ce qu'il nous avait pris, et payer la composition pour la mort de notre frère. Le Marquis n'a pas voulu les entendre, et imputé le vol dont nous avons à nous plaindre à Renauld, seigneur de Sidon. Comme j'ai ensuite appris d'une manière certaine qu'il en avait menti, j'ai de nouveau envoyé mes messagers ; au lieu de me répondre, il les a fait jeter dans l'eau ; désirant donc venger un outrage fait à ma personne et à ma souveraineté, j'ai résolu de tuer le Marquis, et c'est pourquoi j'ai envoyé deux de mes frères qui l'ont frappé en présence de ses gardes ; or, sache, Duc d'Autriche, que nous ne faisons tuer per-

sonne pour un salaire, et, par conséquent, que nous n'avons rien reçu de Richard. — Nous ne donnons la mort que pour nous venger. Nous écrivons cette lettre à notre grand château de Shellia, l'an d'Alexandre 1505." — A Continuer.

ECONOMIE GENERALE.

ET

D'AGRICULTURE.

Notions Générales.

Au lieu de fonder la prospérité publique sur l'exercice de la force brutale, l'économie politique lui donne pour fondement l'intérêt bien entendu des hommes. Les hommes ne cherchent plus dès lors le bonheur où il n'est pas, mais là où l'on est assuré de le trouver.

C'est l'instruction seule qui nous manque aujourd'hui et surtout l'instruction sur l'art de vivre en société.

Nous sommes tous les jours victimes des préjugés du temps passé... Plus on étudie, plus on demeure convaincu que nos connaissances ne datent que d'hier, et qu'il en est peut-être davantage qui ne dateront que de demain.

Il vaut mieux fonder de bonnes écoles, des fermes-modèles, que de bâtir de superbes prisons ; prévenir le malheur et la misère, que de construire et d'entretenir de brillans hôpitaux.

Pour n'être point victime des intérêts privés, le public a besoin de savoir en quoi consistent ses propres intérêts.

L'opinion publique une fois éclairée, le gouvernement est obligé de la respecter.

Le triomphe le moins douteux, est celui de la vérité.

L'homme d'état ignorant doit être détesté plus que le charlatan, si l'on compare l'étendue des deux.

Si l'économie politique décrédite les mauvaises institutions, elle prête de la force aux bonnes lois.

Il n'est point de peuple ignorant qui soit riche et bien pourvu.

Les fausses idées sont un mal positif, parce qu'elles conduisent à des mesures fausses.

Là où un gouvernement a quelque sentiment de bien public, une partie des revenus se transforme en établissemens publics.

C'est un des faits le mieux constatés par l'expérience, que tous les peuples dont les institutions manquent le jugement, ont une industrie languissante.

Un des bienfaits de l'économie politique est de nous mettre à même d'apprécier chaque avantage à sa juste valeur.

Un peuple voisin qui prospère doit être plutôt regardé comme un ami utile, que comme un concurrent dangereux.

Les pays où les fortunes moyennes sont le plus nombreuses sont le plus heureux.

Nos richesses sont en proportion de la quantité de choses que nous pouvons acquérir, et cette quantité est en proportion de leur abondance, ou ce qui est la même chose, de leur bas prix ; car ABONDANCE et BAS PRIX ne sont pas deux faits qui se suivent : c'est un seul et même fait exprimé par deux mots différens ; plus un produit est commun, moins il coûte, et il ne coûte peu qu'autant qu'il est commun.

Sans association, point de division de travail ; sans association, point de développement de lumières.

Le droit de propriété tient à la nature de l'homme. Il faut que l'on puisse POSSEDER pour que l'on soit animé du désir d'acquérir.

Une nation où les capacités industrielles sont plus nombreuses et plus éminentes qu'ailleurs, est la nation la plus riche.

La législation la plus favorable à l'industrie est celle qui procure à tout le monde, au plus haut degré, la liberté et la sûreté des personnes et des propriétés.

Se procurer des choses utiles, commodes, agréables, ce n'est point là se corrompre; la corruption consiste à avoir des goûts dépravés plus dangereux qu'utiles; c'est au contraire parvenir à un plus haut degré de civilisation; c'est vivre davantage; c'est être un homme plus complet.

Récolte des Foins dans les temps pluvieux.

Mr. POLONCEAU a essayé s'il ne serait pas possible, sans augmenter les frais, d'opérer la dessiccation prompte des herbes, en leur conservant tous les principes nutritifs et les qualités qui les font rechercher par les animaux. Dans ce but, il profite de quelques instans de beau temps après la fauchaison, pour faner immédiatement son foin et pour en former une meule à courant d'air intérieur, qu'il construit ainsi: sur l'emplacement destiné à la formation de la meule, on place six perches de six mètres de longueur, enfoncées légèrement dans le sol par leurs bases sur la circonférence d'un cercle de dix-huit-pieds de diamètre, et réunies à leur sommet par un lien. On amoncelle le foin par couches successives autour de ces perches sur une épaisseur de dix-pieds à la base, en diminuant progressivement jusqu'au sommet de la pyramide. On ménage trois ouvertures au niveau du sol à travers le massif de la pyramide, et une au sommet du côté de l'est pour établir des courans d'air; enfin, on en recouvre le sommet avec un chapeau conique en paille qu'on maintient avec un cerceau pour empêcher les eaux pluviales de pénétrer dans l'intérieur de la meule. Au bout de cinq ou six jours le foin peut être bottelé; il est très-vert, et a conservé tous ses principes nutritifs. En faisant usage de ce procédé économique et ingénieux, il faut avoir le soin de visiter la meule pour vérifier si la fermentation ne s'y établit pas: dans ce cas, il suffit, avec des pièces de bois ronds et pointus, de faire dans cette meule des ouvertures latérales, et d'établir ainsi des courans d'air qui font cesser la fermentation en desséchant le foin.

De la terre la plus convenable pour la Culture des Melons.

La terre la plus convenable aux Melons doit être composée de
 Terre normale..... 1
 Terreau neuf fait avec des fientes de cheval et de vache..... 1
 Bonne terre de potager, plus légère que forte..... 1
 Le tout bien mélangé, bien divisé,
 Quand la terre de jardin est de bonne qualité, il suffit d'y ajouter un tiers de terreaux pour la rendre plus perméable aux racines: d'en mettre 9 à 10 pouces d'épaisseur sur les couches froides de bon labourer ensemble et d'ameublir les sentiers avant de les couvrir de litière.

Cuisson de Légumes Farineux.

Deux choses contribuent à rendre coriaces ou difficiles à cuire les légumes farineux. La première dépend des trop fortes chaleurs de l'été pendant leur végétation, qui les rendent cornés. La deuxième ne dépend de l'eau dans laquelle on les fait cuire. On sait que l'eau de puits, par exemple, est impropre à cet usage, par la quantité de chaux qu'elle contient en dissolution. On remédie à cet inconvénient en mettant gros de cendre de bois comme un œuf, dans un linge serré qu'on jette dans la marmite, et qu'on retire après la cuisson. Ce moyen, outre l'avantage de cuire promptement les légumes, a celui de contribuer à en améliorer le goût. Il économise en même temps le sel dont il convient de diminuer la quantité.

Destruction des Mûlots.

Parmi les moyens employés, celui qui peut réussir le plus de succès est d'apporter sur les champs de blé, soit des sacs de menue paille,

soit de la paille un peu brisée, comme la litière des chevaux. On en fait de petits tas d'environ un demi-minot, et à chacun on y mêle une poignée de criblures d'avoine. La distance adoptée entre chaque tas et de vingt-cinq pas. Les mûlots, préférant ce gîte à celui qu'ils occupent sous une terre humide, y sont attirés, et peuvent facilement être détruits par des hommes qui parcourent chaque jour les tas, ou par des chiens dressés à cette chasse.

Destruction des Rats.

Conpez du liège par petits morceaux, faites-les frire dans de bonnes fritures, puis répandez-les dans les lieux qu'infectent ces hôtes incommodes.

Journal des Connaissances Utiles.

L'IMPARTIAL.

VILLAGE DE LAPRAIRIE.

JEUDI SOIR, 9 AVRIL, 1835.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en publiant la traduction de la Pièce suivante qui contient au tems où nous sommes,

PARAPHRASE,

EN FORME D'ODE SACRÉE
 DE LA PROSE:

Stabat Mater, etc.

DEBOUT, près de la croix, la Mère de douleurs,
 Quand son Fils s'immolait pour le salut du monde,
 Languissante, exhalait sa tristesse profonde,
 Et se foudait en pleurs.

Sous le poids de ses maux, gémissante, accablée;
 Attachant sur la croix ses regards maternels,
 Un glaive pénétrant perceit de traits cruels
 Son ame désolée.

O que le ciel sur elle appesantit ses coups!
 Combien fut rigoureux ce sanglant sacrifice,
 Lorsqu'elle vit au fort du plus affreux supplice
 Son fils mourant pour nous!

Qui pourrait contempler les mortelles angoisses,
 Et la mer d'amertume où fut plongé son cœur?
 Qui pourrait voir pleurer la Mère du Sauveur;
 Et retenir ses larmes?

Comment être témoin de ce dernier adieu,
 Assister d'un œil sec aux douleurs du Calvaire,
 Sur son Fils expirant voir gémir une Mère,
 Et la Mère d'un Dieu!

Pour fléchir du Très-Haut la justice irritée,
 Un Dieu souffre la mort: et les fouets des bourreaux,
 Par la rage animés, font voler en lambeaux
 Sa chair ensanglantée.

Une Mère, témoin des maux qu'il va souffrir,
 Aux tourmens de la crainte abandonne son ame,
 Et son Fils innocent sur une croix infâme
 Rend le dernier soupir.

Mère du chaste amour, Vierge Sainte, ô Marie!
 Obtenez-moi le don de sentir vos douleurs.
 Qu'en pleurant avec vous, de mes terrestres pleurs
 La source tarisse.

Des célestes ardeurs que mon cœur enflammé,
 Par votre exemple apprenne à s'immoler lui-même.
 Mère de mon Sauveur, ah! faites que je l'aime,
 Et que j'en sois aimé.

Imprimez dans mon ame en traits ineffaçables
 L'amour de votre Fils, le zèle de sa loi,
 Et des tourmens d'un Dieu mort victime pour moi
 Les traces adorables.

Qu'à cet objet chéri tout soit sacrifié;
 Et puisse, au dernier jour de mon pèlerinage,
 La mort, en me frappant, trouver en moi l'image
 D'un Dieu crucifié!

Puisse-je, en méditant ce consolant mystère,
 Des profanes désirs voir s'éteindre le feu!
 Puisse-je unir mes maux aux maux d'un Homme-Dieu,
 Et d'une Vierge-Mère!

Que de l'amour divin suivant les saintes lois,
 Je méprise, éivré de ses chastes délices,
 Du monde et de la chair les douceurs corruptrices,
 Pour n'aimer que la croix!

Mère du Rédempteur, vous êtes mon refuge;
 De son juste courroux daignez me préserver.
 Désarmez sa vengeance; et faites-moi trouver
 Mon Sauveur dans mon juge.

Qu'au jour de sa fureur la croix soit mon appui;
 Et que, par elle, en paix voyant briller sa gloire,
 Je puisse sur l'enfer partager sa victoire,
 Et régner avec lui!

Le Comte de MARCZUS.

INSTRUCTION.

Versez l'instruction sur la tête du peuple,
 vous lui devez ce baptême!

L'instruction des masses met en danger les gouvernemens absolus; leur ignorance, au contraire, met en péril les gouvernemens représentatifs, car les débats parlementaires, pour révéler aux masses l'étendue de leurs droits, n'attendent pas qu'elles puissent les exercer avec discernement.

Et, dès qu'un peuple connaît ses droits, il n'y a plus qu'un moyen de le gouverner, c'est de l'instruire.

Ce qu'il faut donc à tout gouvernement représentatif qui prend naissance dans l'élection, c'est un vaste système d'enseignement graduel, national et professionnel; qui porte la lumière au sein de l'obscurité des masses, qui remplace toutes les démarquations arbitraires, qui assigne à chaque classe son rang, à chaque homme sa place.

Tout gouvernement fondé sur le double principe de l'égalité des droits civils et de la représentation nationale est monarchique et chancelant, si un système d'instruction qui lui soit propre ne régénère l'esprit public faussé, abâtardi par la routine des temps, ne dissipe l'engorgement des prétentions que suscite le principe mal interprété de l'égalité civile prise pour l'égalité sociale, n'établit la hiérarchie des intelligences, ne fournit pas enfin un contingent d'hommes éclairés, suffisant pour recruter l'administration, le jury, l'électorat et l'éligibilité.

Un homme qui sait lire et écrire quelque peu est encore, dans les Paroisses, un être privilégié qui possède de fait une supériorité qu'on ne saurait lui contester; il est rare qu'il n'abuse pas du très-peu qu'il sait pour faire supposer aux connaissances élémentaires qu'il possède toute l'étendue dont elles manquent; aussi, généralement exerce-t-il et cumule-t-il les fonctions de secrétaire et de conseiller des familles, d'Avocat et de Notaire de Village, ce qui ne contribue pas peu à accroître le nombre des procès.

Pour remédier à ce mal, il ne faut pas de demi-moyens, il faut adopter un système général d'instruction publique fondé sur de larges bases. D'abord il est nécessaire que dans chaque Village et Concession une École gratuite soit établie et que son entrée soit libre comme celle de l'Église, ensuite, comme nous l'avons déjà dit, le traitement de l'instituteur doit être assez considérable pour le rendre entièrement indépendant et lui permettre de prendre une position honorable dans le monde cet état est considéré maintenant comme la ressource de ceux qui n'en ont point d'où il s'ensuit que personne ne s'y destine et que les moins capables, seuls s'occupent de l'instruction de la jeunesse.

QUEBEC.

[Du CANADIEN, DU 3 AVRIL.]
COUR CRIMINELLE.

Québec, 31 Mars 1835.

Sentence prononcée par l'hon. Juge-en-Chef Sewell contre le nommé Pierre Gauvin, charretier, convaincu d'assaut et battu avec intention de meurtre sur une petite fille de cinq ans.

Pierre Gauvin, vous reprocher votre offense et prononcer la sentence qu'elle mérite, telle est la pénible tâche que j'ai à remplir en ce moment; pénible soit par rapport à l'objet tendre et faible qui a été la victime de vos fureurs, soit par rapport à vous-même, qui par votre conduite vous êtes couvert de honte et de déshonneur. Déjà toute la Province a frémi d'indignation au récit de cette scène tragique; et vos concitoyens ont peine à croire qu'il se trouvait au milieu de cette cité, ou les pauvres et les malheureux trouvent tant de secours et de consolation, un homme aussi cruel!

Il n'est que trop vrai que douze de vos concitoyens, composant un petit jury, sur des témoignages qui ne laissent aucun doute, vous ont trouvé coupable d'avoir battu et assailli, avec intention de meurtre, sous les circonstances les plus atroces, avec une méchanceté inouïe et parce qu'il s'en est suivi le plus grand danger pour la vie de l'enfant, et parce que les traitements que vous lui avez fait endurer étaient extraordinaires, et que vous avez dit que si l'enfant mourait, vous l'enseveliriez vous-même. Vous avez inhumainement frappé cet enfant si jeune, qui n'avait pas encore l'âge de discrétion et était incapable de commettre même une faute; vous l'avez assommé de coups, vous avez meurtri avec vos mains osseuses son faible corps, jusqu'à ce qu'il soit devenu bleu. Après ce supplice, vous en avez inventé un autre, qui convient aux animaux; prenant un fouet, instrument dont on se sert pour les animaux dont l'épaisseur de la peau est proportionnée aux coups, vous en avez flétri le corps de l'enfant, et le sang a coulé. Vous ne vous êtes pas contenté d'avoir fait ruisseler son sang.... quelle barbarie! quelle horreur! ou trouver des expressions assez fortes pour qualifier tant de méchanceté? — Dirai-je qu'après avoir ainsi fustigé l'enfant sur un côté, vous l'avez retourné sur l'autre, et frappé et battu sur tout le corps, même sous les pieds? Que dire des coups de pieds que vous lui avez ensuite si inhumainement donnés, et de l'espèce d'affreux cachot où vous l'avez enfermé. A l'instar des bêtes féroces, qui se jouent de leurs victimes, vous avez sorti cet enfant, portant les marques sanglantes de votre courroux forcené, et dans l'affreuse situation où il était, (je dois dire que cette circonstance me frappe extraordinairement et me fait frémir d'horreur,) vous l'avez mis sur le plancher, et lui avez ordonné de danser, quand il ne pouvait plus le faire; vous avez pris la partie du manche de fouet, que vous aviez déjà cassé sur son corps, et vous l'avez frappé sur les jambes jusqu'à ce que vous l'avez contraint de danser; ce qui me semble le dernier degré d'inhumanité. Dès ce moment, même son corps devint couvert d'ouïtures, et quelques instans après, ainsi que l'ont déclaré ceux qui l'ont vu et soigné, il s'est couvert de corruption.

Je dois vous rappeler que vous avez pris cet enfant pour l'élever et lui servir de père; mais au contraire vous êtes bientôt déclaré son plus cruel ennemi. Que vous êtes à plaindre si vous n'éprouvez pas dans ce moment les plus vifs regrets! Souvenez-vous que cet enfant dont la vie est encore en danger par suite des maux à la tête, qui pourront être occasionnés par vos mauvais traitements, maladie qui a déjà causé la mort de beaucoup d'enfants, pourrait encore mourir. Ne vous rappelez pas seulement le passé, songez à l'avenir; songez que vous aurez à répondre de votre conduite devant un tribunal bien plus formidable que celui-ci. Hâtez-vous de prévenir ce jugement par le plus sincère et le plus vil repentir. Remerciez Dieu de vous avoir conservé la vie en conservant la vie de cet enfant; car vous eussiez indubitablement été trouvé coupable de meurtre, et il s'en serait suivi pour vous une mort prématurée et ignominieuse.

La Cour, croyant devoir vous punir par un châtiment exemplaire, vous condamne à douze mois de prison, et être détenu jusqu'à ce que vous ayez donné caution de bonne conduite envers l'enfant, la mère, et les témoins et tous vos concitoyens, pour £100 personnellement, et pour £50 chaque de la part de deux autres personnes.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE.

Québec, 1er Avril, 1835.

Il a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR EN CHEF de faire les nominations suivantes, savoir:—

George W. Allsopp et Edward Halé, Ecuyers, pour être Commissaires pour la Décision Sommaire des pe-

tiles causes dans et pour la Paroisse du Cap Santé en vertu de l'acte de la Se. Guillaume IV, Chap. 34. Mathias-Dominique Meunier Lapiere, Gentilhomme, pour être Notaire Public en cette Province.

BUREAU DE L'ADJUDANT GENERAL DES MILICES,
 Québec, 19 Mars, 1835.

ORDRE GENERAL DE MILICE.

Il a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL ET COMMANDANT EN CHEF de faire les Promotions et appointemens suivans dans la Milice de cette Province:—

N^o. 333.

3e Bataillon.— LOTBINIERE.

- Retraite au Capt. Josiah King,
 — Gabriel Bélanger,
 Capt. George Edwards, pour être Major,
 Lieut. Michel Kinnon, — Capt.
 — Amable Côté, —
 — John McAuley, —
 Ens. Joseph Bell, — Lieut.
 — David King, —
 — James Googins, —
 — Patrick Scallon, — Lt. et Adj.
 Mr. Julien Limoneau, — Enseigne.
 — John Cootes, —
 — Louis Payer, —

N^o. 343.

1er Bataillon.— ROUVILLE.

- Retraite au Capitaine Emanuel Vadenaïs,
 N^o. 350.
 1er Bataillon.— PORTNEUF.
 Major Louis Gariépy, pour être Lieutenant Colonel.
 3e Bataillon.— BELLECHASSE.
 Capt. Joseph Roy, pour être Major,
 Lieut. Prisque Bélanger, — Capitaine, vice Joseph Roy, promu,
 — Pierre Audet, pour être Capitaine, vice McKenzie, résigné,
 Ens. François Goulet, pour être Lieutenant,
 — Antoine Godbout, —
 — Jothim Bernier, —
 — Jean Bacquet —
 — Edouard McKenzie, —
 Mr. Etienne Roy, — Ens et Adj.
 — Thomas G. Lanière. —
 — George Lanière, —
 — Marcel Aubé, —
 ... Etienne Couture, ...
 ... Joseph Bruneau, ...
 Louis Buteau, ...
 ... Jean Roberge, ...

L. JUCHEREAU DUCHESNAY,
 Député Ajt. Génl. Mil.

DECES.

Décédé.— En ce Village, Dimanche, le 5 du courant à l'âge de 62 ans, MR. VITAL BOURASSA, respectable Cultivateur et ancien Marguillier de cette Paroisse après une longue et douloureuse maladie qu'il a supporté avec une résignation exemplaire. Il laisse une épouse et un grand nombre de parents et amis pour déplorer sa perte. Ses restes furent inhumés le 7 en présence d'un grand concours de monde.

AVIS DIVERS.

ATTENTION!!!

NOUS prions Messieurs nos ABONNES qui n'ont pas encore payé le premier trimestre de leur Souscription à L'IMPARTIAL de vouloir nous le faire parvenir avec le montant du second commencé le 26 FEVRIER dernier. Nos SOUSCRIPTIONS de Montréal pourront faire leur paiement dans les mains de M. BENJAMIN STARNES, Ecuyer Marchant, près du Marché-Neuf, vis-à-vis la Maison neuve de M. Rasco.
 Laprairie, 19 Mars, 1835.

LES PERSONNES, à qui le Soussigné a prêtés des LIVRES, sont instamment priées de les lui faire parvenir le plutôt qu'il leur sera possible.
 N. D. J. JAUMENNE.

AVERTISSEMENT.

A VENDRE à des conditions très avantageuse et à des termes de paiement faciles pour l'acquéreur UNE TERRE située dans la Paroisse de St. Isidore à une lieue de distance de l'Eglise, bien boisée en Pin, Epinette et autres bois, de trois arpents de front sur vingt cinq de profondeur, sa deventure sur le grand chemin qui conduit à la Paroisse Ste. Martine et aux Etats-Unis. Cette propriété offre des grands avantages pour les commerçans en bois, qui en tirant parti du bois trouveront un sol très productif.

Pour plus grandes particularités et les termes de paiement on pourrait s'adresser à cette Imprimerie ou au Propriétaire Soussigné
HYACINTHE GUERRIN.
 Laprairie, Décembre, 1834.

A des conditions faciles un superbe ETALON de race métis, avantageusement connu par les beaux POULAINS qu'il a produit. ce CHEVAL est âgé de SEPT ANS réunit toutes les qualités désirables dans un ETALON, s'adresser à L'OFFICE DE L'IMPARTIAL pour connaître les conditions qui seront avantageuses.
 Laprairie, 9 Mars, 1835.

ATTENTION!!!

MONSIEUR N. D. J. JAUMENNE, ayant résigné la place d'Instituteur qui lui avait été conférée par Messieurs les Syndics du premier Arrondissement d'Ecole du district de Laprairie a l'honneur d'informer les pères de familles qu'il donnera chez lui, ou dans le Village, des leçons de Grammaire et d'Orthographe Française aux jeunes gens qui désireraient se perfectionner dans l'étude de cette langue. Il pourra également enseigner la Géographie et l'Arithmétique aux personnes qui le désireront.

Le prix de ses leçons sera modéré et proportionné au nombre de jeunes gens qui se réuniront.
 Laprairie, 11 décembre.

A REPARER ET A NETTOYER,
PIANNO FORTE ET HORLOGE

LES PERSONNES qui ont des PIANO-FORTE à reparer et à accorder, ainsi que des HORLOGES ou PENDULES à nettoyer ou à arranger doivent s'adresser au BUREAU de L'IMPARTIAL, où on leur indiquera une personne habile dans les deux genres.
 Laprairie, 11 décembre.

A VENDRE

A CETTE IMPRIMERIE.

SOMMATIONS, Subpœna, R'gles de Cour. Exécutions, Saisies Arrêts, Saisies Gageées, à l'usage de Messieurs les Greffiers des Commissaires pour la décision sommaire des petites Causes, Contrat de Vente, pour Messieurs les Notaires, et Procès Verbeaux de Saisie pour Messieurs les Huissiers.
 Laprairie, 11 décembre, 1834.

Imprimé et publié tous les Jeudi

PAR

RAYMOND ET JAUMENNE.

CONDITIONS DE L'IMPARTIAL.

Ce Journal se publie tous les JEUDIS soir. Le prix de l'abonnement est de TROIS PIASTRES par année, outre les frais de poste, payable par trimestre et d'avance. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant leur semestre échu et payer leur arrérages.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 9s 6d. et pour chaque insertion subséquente 7½d. dix lignes et au-dessous 3s. 4d. de 10d. pour chaque insertion subséquente. Au-dessus de 16 lignes, 4d. par ligne pour la première insertion, et 1d. pour chaque insertion subséquente.

Nous publierons les annonces qui nous seront adressées, jusqu'à ce que nous ayons reçu ordre de discontinuer.